



Divorce prestation compensatoire

Par **araxea**, le **11/01/2014** à **09:22**

Bonjour, ma fille en divorce depuis janvier 2013, vient de m'apprendre que celui ci va être prononcé début fevrier. cependant elle à signé des papiers notamment celui ou elle renonce à sa prestation compensatoire alors qu'elle était dans un état de grande faiblesse et d'une extrême fragilité depuis que son mari à demandé le divorce. Son avocate ne lui répond pas et ne lui donne aucun conseil quand à ses droits. Il faut savoir que ma fille ne travaille pas et ne touche plus le chômage. Donc aucun revenu. Aujourd'hui j'ai réussi à lui faire comprendre qu'elle avait besoin de cet argent. Que pouvons nous faire ? je suis désemparée et ne connaît pas grand chose de la complexité d'une séparation. N'est il pas trop tard pour intervenir auprès du juge.? Peut elle encore faire valoir ses droits ? En vous remerciant très sincèrement de votre aide .
Bien cordialement

Par **domat**, le **11/01/2014** à **09:39**

bjr,
il faut prendre contact avec l'avocat de votre fille ou même que votre fille change d'avocat.
cdt

Par **araxea**, le **11/01/2014** à **12:41**

merci pour votre réponse, mais n'est il pas trop tard pour changer d'avocat ?